



Sous les présidences de M. Christophe VIDAL, Vice-Président en charge du Développement communal et des services aux communes et de M. Gérard DELPY, Vice-Président chargé des services à la population, et en présence de M. Céline CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté, s'est tenue la commission intercommunale thématique « Développement communal, services aux communes et aux habitants » le 9 février 2021 à 14h.

Conformément à la convocation adressée aux membres titulaires de la commission, l'ordre du jour était le suivant :

- Fonctionnement de la commission ;
- Présentation des actions de Saint-Flour Communauté menées en faveur des communes et des habitants ;
- Réflexion sur les axes de développement ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Emmanuelle BAUDIN FOUILLADIEU, Directrice Générale des Services ;
- Jean-François VEDRINES, Directeur des Services Techniques ;
- David GRENIER, Directeur de la commande publique et des achats ;
- Delphine BARRIE-LIGNEAU, Directrice du pôle Service à la population ;
- Christine SALSON, cheffe de service, pôle Service à la population.

M. Christophe VIDAL ouvre la réunion et précise que les travaux de la commission s'inscrivent dans une démarche communautaire et non à l'échelle communale. Les élus sont invités à apprécier l'intérêt communautaire des propositions émises.

Un tour de table de présentation des membres présents s'engage.

M. Jean-Charles FAYON est désigné secrétaire de séance et la commission aborde l'ordre du jour.

Le document de présentation est joint en annexe n°2.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION THEMATIQUE

M. Christophe VIDAL présente les conditions de mise en place des quinze commissions thématiques, conformément au pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 janvier 2021.

Il précise le rôle et les objectifs de la commission :

- Etudier les dossiers communautaires relatifs aux services aux communes et aux habitants ;
- Emettre des avis ;
- Formuler des propositions ;
- Préparer les délibérations qui seront soumises au conseil communautaire, après avis du bureau exécutif.

Quelques précisions sont proposées aux membres de la commission qui valident les principes suivants :

- L'envoi uniquement par mèl des convocations est validé,
- En cas d'empêchement, il appartient au membre titulaire de faire le lien avec son suppléant si la conférence territoriale en a désigné un, et dont le nom est mentionné au verso de la convocation. Si besoin, les agents référents de la Commission communiqueront leurs coordonnées après avoir obtenu l'accord des membres suppléants.

Un compte rendu validé par le secrétaire et signé par le Président de séance sera transmis sous 10 jours aux membres de la commission.

PRESENTATION DES ACTIONS DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE MENEES EN FAVEUR DES COMMUNES ET DES HABITANTS

➤ **Les prestations techniques :** un état des lieux des moyens humains et matériels ainsi qu'une présentation des prestations assurées par les différentes antennes (Margeride Planèze / Pierrefort / Chaudes Aigues) sont réalisés.

La tarification de ces prestations a un impact budgétaire certain pour Saint-Flour Communauté. Les prestations sont en effet facturées à un prix inférieur au coût réel du service.

Un travail de la commission doit s'engager sur ce sujet.

➤ **Les Maisons de services :** à ce jour trois maisons de services (Chaudes Aigues, Pierrefort et Ruynes en Margeride) maillent le territoire communautaire, une quatrième (Neuvéglise sur Truyère) est en cours de réalisation, elle ouvrira ses portes en avril prochain. Ces structures sont mutualisées avec d'autres services tels que les bureaux de tourisme, agence postale, médiathèque communautaire.

Nos structures sont labellisées « France services » gage de qualité de services et de partenariats mis en place. En effet, cette labellisation s'appuie sur un cahier des charges défini par l'Etat et dont le respect engage la collectivité. Elle permet également d'obtenir des financements annuels de l'Etat.

L'organisation des structures (moyens humains, horaires d'ouverture, partenariats, animations...) est détaillée dans la présentation.

Une communication spécifique sur la localisation de ces mêmes services au sein du pôle urbain est à réaliser.

Les membres de la commission apprécient le rôle essentiel des maisons « France services » dans le maillage du territoire, face au retrait des services de l'Etat.

➤ **Les agences postales intercommunales :** deux agences postales sont intercommunales, celle de Ruynes en Margeride et celle de Saint-Flour en Ville basse au sein de la Maison de Pays. Leur fonctionnement et les chiffres clés de ces deux services sont présentés dans l'annexe n°2.

L'agence de Saint-Flour s'est substituée aux missions de la SNCF après la fermeture du guichet de la gare de Saint-Flour notamment dans le cadre de la vente des titres de transport.

Or, les financements versés par la SNCF en contrepartie de ces missions sont perçus par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI). La nouvelle convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'OTI doit donc tendre à régulariser cette situation en demandant que l'OTI assure à l'avenir cette prestation.

➤ **Les autres services proposés :**

D'autres services sont proposés par Saint-Flour Communauté notamment au titre de l'action culturelle (Pays d'Art et d'Histoire, enseignement artistique...) et en matière environnementale avec la réalisation d'animations de sensibilisation par le service environnement.

➤ **Le Service commun - Instruction des autorisations d'urbanisme :** il s'agit d'un service créé en mars 2015 face au désengagement de l'Etat qui a cessé d'instruire les dossiers pour les communes dotées d'un document d'urbanisme. Le service concerne aujourd'hui 31 communes de Saint-Flour Communauté.

Une convention lie Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Un agent employé à 0.35 Equivalent Temps Plein par Saint-Flour Communauté et à 0.65 ETP par Hautes Terres Communauté travaille au sein du village d'entreprises et instruit les demandes pour 9 communes de Hautes Terres Communauté. Les moyens matériels et techniques ainsi que les compétences sont ainsi partagés.

Les maires restent compétents en matière de délivrance des actes d'urbanisme, Saint-Flour Communauté au travers de son service commun réalise l'instruction des autorisations liées au droit des sols. Le remboursement des frais engagés pour le fonctionnement du service est réalisé sur les attributions de compensation versées aux communes.

Le calcul est réalisé en tenant compte du bilan de l'année N-1 (compte administratif) et du prévisionnel de l'année N et selon une double clef de répartition, à savoir :

- 50% population municipale la plus récente,
- 50% nombre d'équivalent-acte par commune sur l'année N-1.

AXES DE DEVELOPPEMENT

Le travail des commissions va permettre l'écriture du projet de territoire communautaire pour les 6 ans à venir. Afin de répondre aux orientations stratégiques de ce projet de territoire, une nouvelle organisation des services va être engagée. Cette organisation permettra également d'émettre des hypothèses de mutualisation en fonction des besoins et des attentes des communes membres.

Toutefois, ces hypothèses de travail devront prendre en compte la baisse des recettes fiscales et/ou des dotations et s'inscrire dans le cadre du pacte financier et fiscal en cours d'élaboration.

La mise en commun de moyens (ou mutualisation) peut prendre plusieurs formes :

- Création de service commun,
- Mise à disposition de personnel,
- Prestations de services.....

Le transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026 nécessitera un travail de la commission en lien avec la commission cycle de l'eau afin d'appréhender les solutions qui pourraient être mises en œuvre pour répondre à cette obligation réglementaire.

La création d'un pôle spécifique pour développer l'assistance technique aux communes est proposée. Un nouvel organigramme sera proposé au comité technique en lien avec les agents concernés.

QUESTIONS DIVERSES

Une prochaine réunion de la commission est envisagée deuxième quinzaine de mars.

M. Christophe VIDAL remercie l'ensemble des personnes présentes et réaffirme la volonté du nouvel exécutif et des conseillers communautaires d'ouvrir ce travail de réflexion aux conseillers municipaux.

Il invite les participants à poser toute question utile si le besoin s'en fait sentir.

La séance est levée.

Pieces jointes : Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Support de présentation de la commission.

Fait à Saint-Flour le 10 février 2021,

Validé par le secrétaire de séance, M. Jean-Charles FAYON, le 16 février 2021,

Le Vice-Président en charge du Développement communal
et des services aux communes,

Christophe VIDAL

